



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

AVIS PERSONNEL AUX OCCUPANTS DES IMMEUBLES SITUÉS DANS UN RAYON DE 50 M. A PARTIR DES LIMITES D'UNE PARCELLE, LES INFORMANT DE L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME RELATIVE A DES TRAVAUX REPRIS A L'ARTICLE R.IV.40-2, §1^{er}, 2^o et D.IV.40 DU CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (CoDT)

L'Administration Communale vous fait savoir qu'une demande de permis d'urbanisme a été introduite par Monsieur LINOTTE Quentin, tendant à obtenir l'autorisation de construire une habitation, à 5380 HEMPTINNE, rue de la Gohiette, sur la parcelle cadastrée Section B n° 82 N.

Cette demande doit être soumise à enquête publique pour les motifs suivants :

- *Le bien est visé à la Carte archéologique telle que définie par le Code du Patrimoine – CoPAT.*

Les réclamations ou remarques sont à adresser par écrit au Collège Communal du **16 août au 02 septembre 2019**.

Ce dossier peut être consulté à la Maison Communale (Service Urbanisme), division de NOVILLE-LES-BOIS, rue Goffin n° 2, chaque jour ouvrable, du lundi au vendredi, de 09.00 à 12.00 heures, ainsi que le **mardi 20 août 2019 de 16.00 à 19.00 heures, pour autant qu'un rendez-vous soit pris au plus tard 24h à l'avance** auprès de Monsieur MAHAUX Didier au 081/83.02.56 - E-mail : didier.mahaux@ferneldmont.be et/ou Madame MANSSENS Céline au 081/83.02.55 – E-mail : celine.manssens@ferneldmont.be.

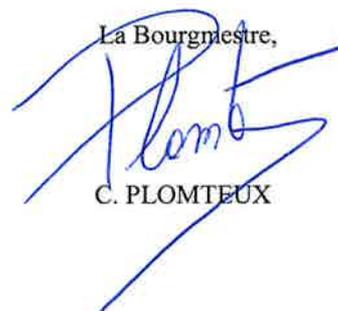
A Ferneldmont, le 31 juillet 2019

La Directrice Générale,

C. DEMAERSCHALK

PAR LE COLLEGE :



La Bourgmestre,

C. PLOMTEUX